



ARRETE MUNICIPAL

N° 174/2025

LE MAIRE DE SIERENTZ

CONSIDERANT l'installation technique d'une scène pour une événement communal sur le terrain synthétique,

SUR proposition des services techniques municipaux,

- A R R E T E -

Article 1^{er} – Est interdite, pour le motif ci-dessus évoqué, l'utilisation du terrain synthétique du :
vendredi 12 septembre 2025 au dimanche 14 septembre 2025 inclus.

Article 2 – Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Président du Football-Club de Sierentz

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PAR PUBLICATION OU NOTIFICATION

Mis en ligne le **20/08/25**
par Pascal TURRI, Maire de Sierentz

SIERENTZ, le 19 août 2025
Le Maire, Pascal TURRI



